

19 OCTOBRE 2017

Convocation du 14 Octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 19 octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VOULON dûment convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André SÉNÉCHEAU, Maire.

Étaient présents : SÉNÉCHEAU André ; BAZILLE Eric ; FERREIRA Martine ; LAMY Pascal ; LATU Roland ; MAGNAN James ; MENNETEAU Odette ; PASQUET Nadine ; PAUL Aude ; PINAUDEAU Sophie ; ROLLAND Elie

Secrétaire : BAZILLE Eric

1- ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

• **Election d'un délégué titulaire**

Candidat : M. Roland LATU

Résultats : R. LATU : 9 voix - A. SENECHAU : 1 voix - Bulletin blanc : 1

M. Roland LATU est élu.

• **Election de trois délégués suppléants**

Candidats : M. André SENECHAU, M. James MAGNAN, Mme Martine FERREIRA

Résultats : A. SENECHAU : 11 voix

J. MAGNAN : 11 voix

M. FERREIRA : 11 voix

M André SENECHAU, M. James MAGNAN et Mme Martine FERREIRA sont élus.

2- APPEL D'OFFRES – OPERATION "RENOVATION DE LA MAISON 6 IMPASSE DES ISLES"

M. LATU présente le rapport d'analyse des offres concernant la rénovation de la maison 6 impasse des Isles.

Les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres selon les critères du marché sont :

- Lot 1 – Démolition - Gros Oeuvre - Réseaux :
Cyril PUAUD (86700 Payré)
- Lot 2 – Charpente - Couverture :
ABAUX (86290 La Trimouille)
- Lot 3 - Bardage :
Non retenu
- Lot 4- Menuiseries extérieures :
Cyril PUAUD (86700 Payré)
- Lot 5 - Plâtrerie - Menuiseries intérieures :
ISO PEINTURE (86000 Poitiers)
- Lot 6- Electricité - Chauffage :
S2ED (86360 Montamisé)

- Lot 7 - Plomberie - Appareils sanitaires - Ventilation :
Infuctueux
- Lot 8 - Peinture - Revêtements de sol :
Pierre GIRARD (86600 Coulombiers)

Le Maire demande l'avis du Conseil municipal pour le choix des entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- émet un avis favorable au choix des entreprises précitées,
- autorise M. le Maire à signer les actes d'engagement après négociation des prix.

Le lot n° 7 Plomberie - Sanitaires - Ventilation étant infructueux,

Vu l'estimation du maître d'oeuvre, soit 5 900 € HT,

le conseil municipal décide

- de demander trois devis pour les travaux de ce lot ;
- autorise le Maire à signer le devis le mieux-disant.

3- CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème CLASSE

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi de d'adjoint technique principal de 2ème classe pour assurer les missions d'entretien de la commune dans les domaines du bâtiment, de la voirie et des réseaux divers, des espaces naturels et des espaces verts.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- la suppression, à compter du 1er décembre 2017 d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique,
 - la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2ème classe,
- et précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

4- CONVENTION DE BAIL POUR LE TERRAIN DE LA STATION D'EPURATION DE PILON

Le Maire rappelle que la commune loue des terrains à Pilon, qui appartenaient à Madame Andrée AIRAULT, sur lesquels est installé le réseau d'assainissement de Pilon. Il s'agit des parcelles :

- A 102 de 9 a 70 ca
- A 122 de 20 a 30 ca
- A 925 de 8 a 86 ca

soit 38 a 86 ca.

Mme Andrée AIRAULT étant décédée, les parcelles appartiennent désormais à Mme Geneviève AIRAULT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à payer le montant annuel du loyer de ce terrain, soit 6 quintaux de blé à l'hectare indexé sur le cours du fermage fixé par arrêté ministériel, à Mme Geneviève AIRAULT.

5- CONVENTION POUR LA MISSION DU S.A.T.E.S.E.

Le Maire informe le conseil municipal que la convention avec le Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration (S.A.T.E.S.E.) arrive à son terme le 31/12/2017.

Il présente la nouvelle convention proposée par le Conseil Départemental de la Vienne pour la mission d'assistance technique du SATESE. Cette convention est établie pour une durée de 4 ans du 1/01/2018 au 31/12/2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention.

6- ABONNEMENT AU LOGOCIEL ODYSSEE - LITTERA

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide de renouveler l'abonnement au logiciel Odyssee - Littera pour trois ans, du 1/01/2018 au 31/12/2020, au tarif de 184.08 € HT pour l'année 2018 et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

7- MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou a adopté en sa séance du 3 octobre 2017, un projet de modification de ses statuts modifiant ses compétences.

Les conseils municipaux des communes adhérentes doivent se prononcer sur cette modification.

Le Maire donne lecture du projet de modification des statuts approuvés par le Conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou conformément au projet annexé à la présente délibération ;
- de solliciter l'arrêté de Monsieur le Préfet autorisant la modification des statuts de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, tels que définis.

8- LOCATION DE LA MAISON 2 IMPASSE DU COURSIER

Le Maire informe le Conseil municipal que les locataires de la maison 2 impasse du Coursier sont partis le 15 juillet dernier. La maison a été relouée au 15 octobre 2017 à M. PRIOUX Julien et Mme SAUVENT Marion pour un loyer mensuel de 550 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte et approuve cette décision.

9- QUESTIONS DIVERSES

- **SIVOS** : Mme Ferreira informe le conseil municipal de la démission du Président du SIVOS, M. Cédric Rolland. De nouvelles élections sont prévues le 27 octobre. Mme Ferreira sera candidate.

D'autre part, elle indique que le travail avec le nouveau directeur de l'école, M. Sylvain Rouger, se passe bien depuis la rentrée.

- **Entretien de la voirie** : M. Lamy est chargé d'organiser le passage d'un lamier dans les chemins. Comme l'an dernier, il faut prévoir une enveloppe d'environ 2500 €.

- **CCAS** : Le repas annuel est prévu le 2 décembre. Il sera organisé par les membres du CCAS.